

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2024-530 Actualisation des commissions
municipales – Désignation des membres.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle


Veronique DESNOUES
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, Mme MOULIN a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. VILLARET, Mme DUGUE a donné pouvoir à Mme HAMEAU.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DESNOUES.

2024-530 Actualisation des commissions municipales – Désignation des membres.

Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur RINA-BASILIO en tant qu'adjoint et conseiller municipal de la commune de Saint Jean de la Ruelle le 11 septembre 2024 et de l'acceptation de cette démission par la préfecture le 23 septembre 2024, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales.

Considérant qu'à la suite de son départ, il est nécessaire d'actualiser la composition des trois commissions municipales auxquelles il appartenait (Education, jeunesse et réussite éducative, Sports et Finances),

Considérant l'installation de Mme Marie-Thérèse DUGUE au sein du Conseil Municipal, en remplacement de Monsieur RINA-BASILIO,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui dispose que « le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin » et que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire ».

Il est proposé d'actualiser les trois commissions composées chacune de dix membres :

- Education, jeunesse et réussite éducative,
- Sports,
- Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la désignation à main levée en application de l'article L2121-21 du CGCT,

DESIGNE pour chaque commission les membres suivants :

EDUCATION, JEUNESSE ET REUSSITE EDUCATIVE	<ol style="list-style-type: none">1. Nathalie HAMEAU2. Olivia BELLIZIO3. Mickaëla LOQUET4. Sylvie DANGE5. Esra CAKIR6. Thomas HUBERT7. Marie GAMBONI8. Claude AMSTUTZ9. Prince MABOUSSOU10. Leila PAROU
SPORTS	<ol style="list-style-type: none">1. Véronique DESNOUES2. Eric LACOU3. Marie-Thérèse DUGUE4. Antoinette PARAYRE5. Daniel PASSEGUE6. Karim LAFRAYHI7. Mamadou DIARRA

	<ol style="list-style-type: none">8. Anne Marie MOULIN9. Prince MABOUSSOU10. Claude HUYGHUES DES ETAGES
FINANCES	<ol style="list-style-type: none">1. Christophe CHAILLOU2. Véronique DESNOUES3. Pascal LAVAL4. Nathalie HAMEAU5. Anne LE BIHAN6. Guy PIVAIN7. Isabelle GAUTHIER8. Guillaume PAOLI9. Catherine BOIS10. Claude HUYGHUES DES ETAGES



Fabien RIVIERE DA SILVA,
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »